

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°63 Août 2013

Sommaire

Editorial

Vie municipale

Démissions de conseillers

Jumelage Itterswiller-Bréhat

Ecole

Voyage pédagogique à Paris

Vie quotidienne

Médecins

Défibrillateurs

Port de l'Arcouest

Vie associative

Animations

Rétrospective

Travaux

Terrain multi-sports

Chemin d'accès au cabinet médical

Déchèterie

Caserne des pompiers

Ordures ménagères

Colonnes à verres

Collecte et traitement des ordures ménagères

Points de collecte

Environnement

Halte aux dépôts sauvages

Prescriptions générales et occupation du domaine public

Bruit, travaux de bricolage, tondeuse à gazon

Vie des îles

Festival des insulaires

Bulletin I-liens

Information

Site internet de la commune

Diffusion de Bréhat Infos

Les oiseaux de l'archipel bréhatin

Le geai des chênes

Numéros utiles

Etat-civil

Artisanat d'art

Un lustre géant

Rétrospective



“ Ce numéro de Bréhat Infos contient une rétrospective des réalisations de ce mandat municipal qui s'achèvera en mars prochain. Pour un élu, il est normal de rendre compte de ce que l'on a fait.

Au-delà de l'énumération des projets réalisés, il est indispensable de remettre en perspective l'action qui a été menée et d'en tirer des enseignements. Aussi, je souhaite vous faire partager trois réflexions générales qui me paraissent importantes. La première concerne la nature des trois grands projets mis en service au cours de ce mandat. La station d'épuration, la caserne des pompiers et la déchetterie sont tous les trois des projets de mise aux normes de nos installations. J'ai eu l'occasion de le dire et de l'écrire plusieurs fois, ce sont des projets coûteux qui a priori n'enthousiasment guère. Ils n'apportent pas à l'usager un service visible différent de celui dont il disposait auparavant. Néanmoins, ce sont des projets tout à fait indispensables compte tenu de l'évolution de la réglementation. Et, qu'on le veuille ou non, cette réglementation s'applique de la même façon tant sur les îles que sur le continent. Sans ces équipements, la valeur des biens situés à Bréhat aurait inévitablement diminué.

La seconde réflexion concerne la durée nécessaire à la réalisation des projets importants. La station d'épuration et la caserne des pompiers sont des investissements préparés sous le mandat précédent et que nous avons achevés. A l'inverse, les études que nous avons réalisées en matière d'assainissement ou de traitement des ordures ménagères ne trouveront leur concrétisation que lors du prochain mandat. Les contraintes administratives font que l'action municipale demande du temps, beaucoup de temps, souvent beaucoup trop de temps. Vive le choc de simplification qui est annoncé ! La troisième réflexion, peut-être la plus importante, est la moins évidente. Nous le savons tous, la communauté bréhatine

est très diverse dans sa composition selon les différentes périodes de l'année. Les aspirations de ses membres sont également très différentes que ce soit en matière de vie quotidienne, d'activité économique, associative, culturelle, religieuse, d'urbanisme... Et pourtant tout le monde doit cohabiter et vivre en bonne entente - sur un espace restreint qui appartient à tous.

Trouver le bon équilibre entre l'intérêt général et les intérêts particuliers - qui ne sont pas nécessairement financiers - est un exercice compliqué mais quotidien de l'activité municipale. Cet exercice est d'autant plus compliqué qu'il n'est pas toujours facile de trouver un point d'équilibre qui puisse apparaître juste et équitable. Cet équilibre est fragile et demande un effort durable, il n'est jamais acquis, il faut en permanence le défendre et l'adapter si nécessaire.

Et si, volontairement ou involontairement, on s'éloigne de ce point d'équilibre, le vrai risque est de ne plus pouvoir y revenir et de détériorer ce qui fait la spécificité de notre île, "le bien vivre ensemble", spécificité à laquelle nous sommes tous très attachés.

Le paradoxe n'est qu'apparent : il faut d'un côté investir beaucoup d'argent pour rentrer dans les normes, de l'autre côté consacrer beaucoup d'énergie pour préserver les points d'équilibre vitaux pour préserver notre fragile spécificité bréhatine.

Je ne peux pas achever la rédaction de cet éditorial et clore la préparation de ce Bréhat Infos (ce 15 août) sans rendre un hommage chaleureux à tous ceux qui, depuis la fin juin, ont contribué à animer notre île et vont le faire encore jusqu'à la fin de l'été. La vie associative, une des spécificités bréhatines, est riche et variée tout au long de l'année. Elle l'est particulièrement en été pour le plus grand plaisir de toute la population. Merci du fond du cœur à tous. Bonne fin d'été !

Patrick Huet
Maire

Démissions de conseillers

Marie-Odile Bocher a démissionné à l'issue de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2013 et l'a confirmé dans un courrier adressé au maire.

Jean-Pierre Bocher, François-Yves Le Thomas, Alain Louail et Michèle Le Cor

ont également annoncé leur démission lors de la séance du 27 juillet 2013. Les deux premiers ont d'ores et déjà fait parvenir leur lettre au maire.

Le Conseil municipal ne devrait donc plus compter que six membres quand les

démissions d'Alain Louail et de Michèle Le Cor seront confirmées par un écrit.

Compte tenu de la proximité des prochaines élections municipales, il n'y aura pas d'élections complémentaires.

Jumelage ITTERSWILLER-BRÉHAT

Le séjour

Le comité de jumelage a accueilli, pour trois jours, 28 amis d'Itterswiller, qui avaient fait le voyage en TGV Strasbourg-Rennes (direct).

Ils ont effectué le trajet depuis Rennes jusqu'à l'Arcouest, le vendredi 31 mai après-midi. Ils ont visité Binic puis rejoint, par la côte, Paimpol où ils ont effectué une étape à la conserverie La Paimpolaise. Après un pot en fin d'après-midi, aux Terrasses de Bréhat, à l'Arcouest, pour admirer la vue avant de prendre la vedette, ils ont retrouvé leur famille d'accueil.

Le samedi 1^{er} juin, une promenade en car les a menés à Saint-Malo, pour une visite commentée. Après le déjeuner à Pleudihen-sur-Rance et un passage en car dans Dinan, c'était le retour à Bréhat. Un dîner de gala, fort apprécié des participants, réunissait Alsaciens et Bretons à la salle polyvalente.

Le dimanche 2 juin, ce fut tout d'abord une prière à l'église puis le dépôt d'une gerbe par les deux maires au monument aux morts. Ensuite à la salle polyvalente, Patrick Huet, maire de Bréhat, Vincent Kieffer, maire d'Itterswiller et Marie Thérèse Colin, présidente du Comité de jumelage, prenaient la parole. Les deux maires ont notamment tenu à souligner les liens d'amitié entre nos deux communes et la qualité de l'accueil et de l'organisation du séjour par le Comité de jumelage. Après la lecture du serment de jumelage par deux enfants et les chants des enfants, ce fut la remise de cadeaux : un capot bréhatin et une mappemonde ancienne pour les Alsaciens, du vin d'Itterswiller et un tableau (oublié en Alsace dans la précipitation du départ !). Un apéritif convivial clôturait la cérémonie.



A la sortie de l'église.



Lecture du serment de jumelage.



Les deux maires d'Itterswiller et de Bréhat et Marie-Thérèse Colin, présidente du Comité de jumelage.



Les chanteurs lors du dîner.



Les enfants ont participé aux cérémonies.

La présence de Bréhatines en costume et coiffe (capot) traditionnels a été particulièrement remarquée et appréciée. L'après-midi du dimanche était libre et dès 9h45, la vedette ramenait nos visiteurs vers le continent. Trois jours de beau temps et de complicité partagée ! La prochaine fois, ce seront les Bréhatins qui se rendront en Alsace.



Le dîner du samedi soir.

Une histoire qui dure depuis 38 ans

Le serment de jumelage a été signé à Itterswiller le 5 octobre 1975 par Benjamin Le Locat, maire de Bréhat et Robert Kieffer, maire d'Itterswiller. C'est à un habitant de Plérin, travaillant en Alsace, que l'on doit l'idée de ce jumelage. La première étape est réalisée en 1974 par la visite à Bréhat des pompiers d'Itterswiller. En décembre 1974, le Conseil municipal émet la volonté, en accord avec le Syndicat d'initiative, de créer un comité de jumelage. Celui-ci verra le jour en septembre 1975. Le premier déplacement des Bréhatins en Alsace s'effectuera en octobre 1975. Depuis lors, des échanges réguliers, physiques, téléphoniques ou épistolaires ont lieu entre les deux communes et leurs habitants.



Alsaciens et Bretons lors de l'excursion.

Ecole

Voyage pédagogique à Paris

22 enfants de l'école, de la grande section au CM2 sont partis du 25 au 28 mars, à Paris, pour un voyage pédagogique autour du patrimoine de la capitale. Ils étaient accompagnés de Pascal Giannantoni, directeur de l'école, de Maud Galant, enseignante, et de Nadya Lamy, assistante maternelle. Le premier jour, après un pique-nique au pied de la Tour Eiffel, ils sont montés jusqu'au deuxième étage et ont eu une vue panoramique sur la capitale. Ils ont ensuite effectué une promenade en bateau mouche sur la Seine. Le deuxième jour, ce fut une visite à la Cité des Sciences et de l'Industrie (avec une approche autour des arts du cinéma, de la télévision, de l'eau, etc). L'après-midi, accompagnés d'un guide, ils ont découvert Notre-Dame, avec 422



marches à gravir pour atteindre le chemin de promenade entre les tours, puis la descente jusqu'à la crypte archéologique. Pour clore la journée, les enfants ont visité la chapelle Saint-Jacques et son vieux quartier. Le troisième jour, ils ont mis le cap vers le château de Versailles et ses jardins, en compagnie de leur guide. Le dernier jour, avant de repartir, ils ont fait un détour par le Louvre, pour admirer l'architecture des bâtiments, et

la célèbre pyramide de l'architecte sino-américain Ming Pei. Métro, bus, tramway, bateau, tels ont été les différents moyens de transports utilisés. Ce voyage a été financé par les parents, l'Amicale laïque et la commune. Les enfants et leurs accompagnants ont été enchantés par ce séjour de découverte du patrimoine et l'auraient volontiers prolongé.

Vie quotidienne



Le docteur Trimaille et le docteur Hascouët.

Médecin

Début mai 2013, le docteur Yves Trimaille a remplacé le docteur Gildas Hascouët qui, après 5 années de bons services auprès de la population bréhatine, a souhaité changer d'horizon.

Agé de 53 ans, le docteur Yves Trimaille exerçait auparavant son activité de médecin généraliste dans une maison médicale de la ville de Seloncourt (Doubs). Un exercice différent de la médecine, une île située en Bretagne, proche du continent, sans voiture, avec une école primaire pour sa fille Louise âgée de 7 ans, l'ont convaincu de venir s'installer à Bréhat. Nadège, sa compagne, l'aide à tenir la pharmacie.

Port de l'Arcouest

Les modalités d'accès au port de l'Arcouest sont désormais affichées en haut de la cale de débarquement.

PORT DÉPARTEMENTAL DE L'ARCOUEST

L'accès au port est réservé prioritairement :

- aux navires assurant un trafic commercial mixte (passagers, marchandises) en entrée ou en sortie de port
- aux navires effectuant des missions de police, de secours ou de transport sanitaire
- aux navires courant un danger ou en état d'avarie

L'accès aux cales reste toutefois autorisé aux embarcations privées utilisées par les habitants et résidents de l'île de Bréhat pour permettre l'embarquement ou le débarquement d'objets ou de personnes, **sans toutefois gêner le trafic commercial.**

Le maintien sans surveillance d'une embarcation à quai est interdit.



Défibrillateurs

La commune s'est dotée de 3 défibrillateurs qui ont été installés à des endroits de passages fréquentés. Le premier a été installé sur la **façade de la salle polyvalente**, à proximité du terrain de football, le second à la **grève principale de l'île, le Guerzido** et le troisième **près des toilettes au Nord de l'île, proche du phare du Pann.**

Ces équipements sont une aide vitale pour les personnes victimes de malaises cardio-respiratoires. L'utilisation est aisée grâce à la fiche explicative de survie se trouvant à côté de l'appareil.

Animations

Tout au long de l'année, les bénévoles des associations se mobilisent pour organiser des animations : l'objectif principal est de faire se rencontrer les habitants, qu'ils apprennent à mieux se connaître, dialoguent et se divertissent. Les associations s'efforcent de trouver un éventail d'animations et de festivités susceptibles d'intéresser petits et grands. Toutes ces manifestations représentent pour les organisateurs un travail énorme.

Deux manifestations rassemblent l'ensemble des associations de l'île : le feu de la Saint-Jean et la fête des associations.

Le feu de la Saint-Jean est une manifestation particulièrement appréciée par la population bréhatine. Elle réunit tous les ans un grand nombre d'associations qui participent à son organisation et contribuent ainsi par leur présence au succès de ce bel événement.

D'autre part, "Associat'île" rassemble en fin d'année les associations qui présentent leurs activités et leurs réalisations.

Le Comité des fêtes a proposé depuis le début de l'année des animations très variées, parmi lesquelles le bal costumé, les fest noz et leurs groupes musicaux divers, la journée "Fabrication de marionnettes" suivie de la soirée Conte, le stage de théâtre, les vide-greniers, le concours des vélos et carriages décorés, la projection sur les oiseaux de notre littoral. Le Comité des fêtes sera présent, en fin d'année, lors de la journée Troc de plantes et de jouets.

Culture et Loisirs a organisé une après-midi "crêpes" où elle a invité les résidents de l'Ehpad. Sa branche "Bibliothèque" demande une disponibilité importante, avec hors saison, une ouverture 1 fois par semaine et en saison, 2 fois. La matinée Conte du mercredi attire beaucoup d'enfants.

Une autre branche, celle du groupe Cinéma, "Ciné Vriad", a permis avec l'aide de la commune, le retour du cinéma sur l'île.

Le Club Marie-Thérèse propose le jour de la kermesse du 15 août de superbes broderies réalisées par les bénévoles du groupe tout au long de l'année.

Parmi les nombreuses actions de l'Amicale Laïque, il faut citer le repas de début d'année, la chasse à l'œuf, les ventes de gâteaux, la kermesse de l'école, la vente de lampions, sa participation



Feu de la Saint-Jean.

financière au voyage pédagogique, au Noël des enfants ainsi que l'après-midi Halloween.

Quant au Comité de Jumelage, il a programmé plusieurs ventes de gâteaux et organisé le séjour de nos amis alsaciens d'Itterswiller au printemps.

L'Art dans l'île, avec son exposition estivale, a durant une semaine, présenté les réalisations de 18 peintres et 3 sculpteurs. La journée Couleurs de Bretagne, le mois prochain, accueillera de nombreux peintres pour participer à ce concours de peinture.

La première édition du festival La Bréhatine, s'est déroulé fin juillet durant 3 jours. Il associait à la fois la musique et les arts plastiques (peinture et sculpture).

Toujours dans le domaine artistique, la troupe de théâtre Comédile, a fait salle comble pour sa première représentation en jouant des scènes de la vie simple, de gens simples sur un ton léger et vaudevillesque.

Les Amis de Kreiz Ar Mor organisent chaque année des animations pour les résidents qui ont lieu au sein de l'Ehpad ou à l'extérieur. La vente du muguet, la kermesse et autres manifestations aident au financement de leurs activités.

L'Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux bréhatin remporte chaque année un immense succès avec sa kermesse, le 15 août. Elle permet d'apporter un concours financier à la paroisse, aux activités de l'école et de l'Ehpad ainsi qu'à la commune pour les travaux concernant le patrimoine religieux.

L'association du Moulin du Birlot, dont l'objet est la restauration et la préservation de cet édifice, organise tous les ans pendant la période estivale des visites du moulin ainsi qu'une mouture.

L'APPIB (Association des Pêcheurs Plai-

sanciers et Bassiers de l'Île de Bréhat) propose un concours de pêche très suivi et a présenté cette année des panneaux pédagogiques concernant la pêche à pied.

Outre leurs activités nautiques, l'été, le club nautique Les Albatros, organisent des concerts. Cette année, pour leur 30 ans d'existence a eu lieu une grande régata.

Fert'île propose des balades botaniques, participe quelquefois musicalement aux Fest-Noz, organise le Proto festival et invite à la Fête de la Pomme petits et grands.

Le Syndicat d'Initiative est lui aussi très actif avec son programme de balades contées dans l'île ; il a un rôle de communication important.

L'association les 3B (Boule Bretonne Bréhatine) est une association qui a pour objet de développer la boule bretonne sur l'île. Cette nouvelle association organise régulièrement des rencontres intergénérationnelles sur les deux terrains mis à disposition par la commune.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, toutes les associations de l'île multiplient leurs efforts envers la population afin de leur apporter tous ces événements festifs et culturels. Si certaines associations ou événements ont été involontairement oubliés que les organisateurs veuillent bien nous en excuser.

Que toutes les associations soient remerciées ainsi que toutes les personnes qui par leur présence au quotidien permettent à une vie associative et culturelle d'exister.

Rétrospective

Cette rétrospective n'a pas pour ambition d'être exhaustive pour les cinq dernières années. Les rubriques sont présentées sans ordre particulier.

Assainissement

- Achèvement et mise en service de la nouvelle station d'épuration (dossier largement engagé par la précédente municipalité). Elle permet de raccorder de nouvelles zones de l'île au réseau d'assainissement collectif.
- Extension du réseau d'assainissement collectif, sur le secteur de Park ar Pellec jusqu'au tertre Simon. Une tranche complémentaire a été réalisée pour raccorder les habitations de Garen an Traou.
- SPANC (service public d'assainissement non collectif).
- Convention avec la communauté de communes de la presqu'île de Lézardrieux pour la mise à disposition d'un(e) technicien(ne). Diagnostics sur les assainissements individuels de la commune.
- Etablissement d'une nouvelle étude de zonage portant sur 5 nouveaux secteurs de la commune.

Logement

- Création en 2010 de deux logements de type T1 sur le site du Goaréva. Cette réalisation permet d'accueillir deux familles désirant résider et travailler à l'année sur la commune.
- Lancement, à "L'école du bas" de l'opération de réfection du logement du premier étage destiné à la location et du logement du deuxième étage destiné notamment à accueillir du personnel communal durant la saison estivale.
- Révision simplifiée du POS : extension à l'urbanisation pour permettre la construction de 4 maisons d'habitation destinées à une population résidant et travaillant à l'année sur la commune.
- Mise à disposition desdits terrains sous la forme d'un bail emphytéotique.

Fiscalité

- Maintien du taux des taxes communales foncier, foncier bâti, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises).
- Maintien du taux de la taxe sur les ordures ménagères.
- Diminution de la taxe d'assainissement collectif de 3,90 € à 1,90 €.

Equipement

- Construction du centre d'incendie et de secours rendue nécessaire pour répondre aux nouvelles normes (règles sanitaires, code du travail) que les locaux de l'ancienne caserne ne pouvaient pas satisfaire (décision de principe prise sous le précédent mandat).
- Réalisation d'un terrain multi-sports, dans la continuité du bourg et à proximité des 2 courts de tennis. Il est à disposition de tous et particulièrement des jeunes et des scolaires.

Ordures ménagères et déchets

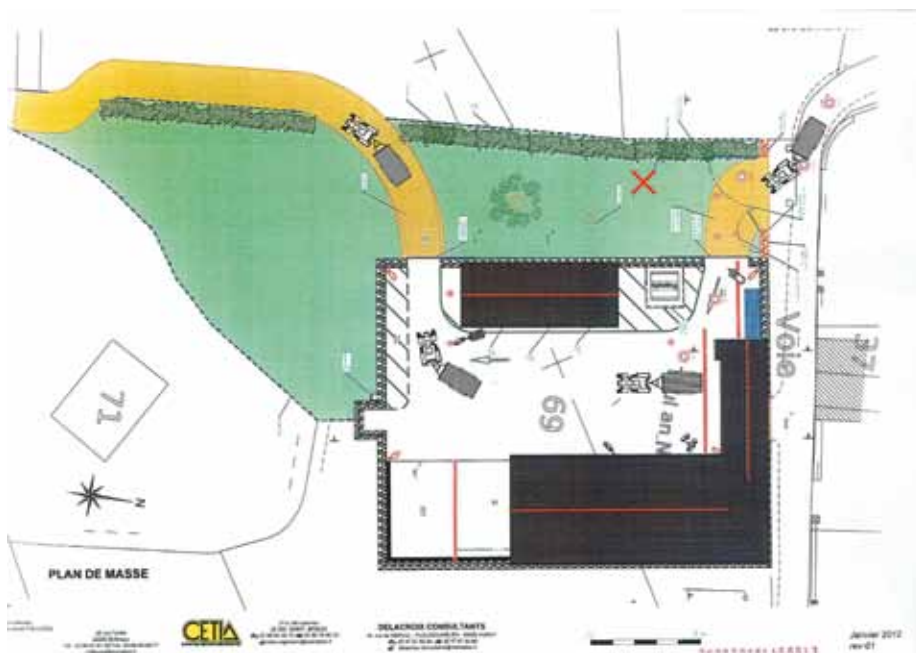
- Construction d'une nouvelle déchetterie, au même emplacement que la précédente, pour répondre aux nouvelles normes en la matière. Les contraintes administratives ont été importantes tant en matière d'urbanisme que d'autorisation d'exploitation.
- Lancement d'une étude sur l'amélioration de la collecte et du traitement des ordures ménagères. La finalité de cette étude est de proposer à la commune des solutions et des moyens pour aboutir à un scénario fonctionnel de la gestion des déchets, le plus homogène et le plus performant possible.

Divers

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur le secteur de Park ar Pellec jusqu'au tertre Simon et à Garen an Traou, en même temps que la réalisation des travaux d'assainissement collectif.
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur le secteur de Krec'h Gwen et renforcement de l'éclairage public.
- Extension du réseau des eaux pluviales sur le secteur de Park ar Pellec permettant ainsi de récupérer le trop plein venant du centre de secours.
- Acquisition et aménagement d'un chemin d'accès menant au cabinet médical.
- Réhabilitation des cales Schmit et de la Corderie.
- Réfection du terre plein attenant à la cale du Guerzido.
- Renouvellement du parc roulant de la commune (quatre tracteurs), acquisition d'une tondeuse professionnelle et d'une balayeuse.
- Acquisition d'un bateau de servitude.

Information communale

Refonte totale du site internet, à la pointe de ce qui se fait pour les communes. Mise en place d'une plateforme de services publics. Tous les documents figurent en base documentaire.



Plan de la déchetterie.

Organisation communale

Grâce à un texte de loi auquel la commune a fortement contribué, les communes insulaires, dont Bréhat, peuvent continuer à s'administrer seules en dehors de toute intercommunalité générale. Le Conseil municipal a choisi, à l'unanimité des membres présents, cette option.

Bâtiments communaux

- Réalisation d'un bloc sanitaire composé de deux toilettes dont un aux normes pour l'accueil des handicapés et de deux urinoirs.
- Réhabilitation et mise aux normes en matière de sécurité et d'incendie du bâtiment de l'école de voile qui reçoit du public (ERP).
- A la citadelle, travaux d'étanchéité au niveau des terrasses et réfection du revêtement de la cour.
- Réfection intérieure du logement de fonction occupé par le policier municipal (travaux d'isolation et suppression des problèmes d'humidité).
- Lancement d'une opération de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment de "l'Ecole du bas". Les travaux consistent en la mise aux normes de la cantine et de la cour (voir également la rubrique logement).



Puits du Gardeno.



Route de Park ar Pellec.

Urbanisme

Afin de répondre aux difficultés d'accessibilité des différents bâtiments publics et de leur possible réutilisation à d'autres usages, une réflexion doit être menée portant sur l'adéquation des besoins de la population à la fois aux bâtiments communaux mais également aux besoins en logements.

Aussi, la commune a lancé une étude de stratégie foncière et immobilière, confiée à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

L'objectif de cette étude est :

- d'optimiser les propriétés foncières et immobilières de la commune.
- d'adapter les équipements au regard de l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite).
- de mutualiser les équipements : mairie, poste et syndicat d'initiative.
- de répondre aux besoins en logements.
- de renforcer la centralité du Bourg.

Patrimoine

- Restauration des puits du Gardeno et de Roc'h Verrien.

- Classement des archives par un agent spécialisé du Centre de gestion des Côtes d'Armor.

- A la chapelle Saint-Michel, traitement contre la mэрule, réfection de la voûte et de l'autel.

- A la chapelle de Keranroux, réfection de la grande porte d'entrée et de la porte latérale de la chapelle, réfection d'une partie de la voûte et peinture des huisseries, réparation des vitraux cassés et réparation partielle de la couverture.

- A l'Eglise, étude pour la restauration du retable et divers travaux de réparation.

- Scellement des statues, restauration de statues et de tableaux dans l'Eglise et les chapelles.

- Protection des tableaux répertoriant les sorties du canot de sauvetage de l'île de Bréhat à la chapelle de Keranroux.

- Souscription à cinq engagements dans le cadre de la Charte de la langue bretonne.

de prévoyance et de complémentaire santé.

Transport

- Obtention du secrétaire d'Etat aux transports d'une dérogation pour l'utilisation d'un tracteur pour le transport terrestre de passagers.

- Création d'une agglomération.

Environnement

- Organisation de journées de nettoyage des grèves.

- Organisation de la journée du développement durable.

- Promotion du tri des ordures ménagères.

- Inventaire de l'ensemble des chemins de l'île et détermination de leur statut.

- Plantation d'arbres au nom des enfants de l'école.

Personnel communal

Amélioration de la couverture en matière

Terrain multi-sports

Les travaux ont été réalisés en un mois. Débutés en juin, ils se sont terminés en juillet.

Cet espace de jeux, en accès libre, est déjà très apprécié. A peine achevé, les jeunes se sont appropriés le terrain. Il répond aux attentes de ceux qui souhaitent pratiquer différents sports. L'emplacement a été difficile à trouver. La commune a rejeté la solution qui consistait à supprimer un des deux courts de tennis très utilisés par

ailleurs.

Le nouvel équipement a été construit dans la continuité du Bourg et à proximité des tennis et du terrain de football. Le tout forme ainsi un domaine sportif cohérent. Cet équipement sera naturellement mis à la disposition de l'école primaire qui n'avait pas jusqu'à présent d'infrastructure adaptée.

Le coût total s'élève à 63 460 € HT, soit 75 898 € TTC.



Chemin d'accès au cabinet médical

Le revêtement définitif du chemin menant au cabinet médical a été posé avant l'été. Il est ainsi plus facile, aux piétons, aux services de secours et aux patients en vélo, d'y accéder.



Déchèterie

L'ancienne déchèterie, construite en 1992, n'était plus adaptée aux besoins actuels. Elle ne répondait plus à la réglementation en vigueur (ICPE, code du travail, etc.).

La commune a la volonté de préserver l'environnement et de recycler davantage de déchets.

La mise aux normes de la déchèterie s'inscrit totalement dans cette politique. Les autorisations nécessaires de l'Etat (Préfecture et ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) ont été longues et compliquées à obtenir. Cet équipement fonctionnel et attractif va contribuer à limiter les décharges sauvages tout en préservant et en valorisant l'environnement naturel insulaire. Un agent communal sera présent en permanence aux heures d'ouverture de la déchèterie pour accueillir les usagers (particuliers et professionnels) qui y déposeront leurs déchets pré-triés. Seuls les déchets définis dans le règlement de la déchèterie seront acceptés. Il s'agit notamment : des

encombrants, des cartons, du papier, des D3E (déchets d'équipement électrique ou électronique), du bois propre, de la ferraille, des piles, des huiles de vidange et de friture, des plastiques, du verre, des gravats des particuliers issus du bricolage, du polystyrène, des vêtements, des pneus de vélos.

L'accès à la déchèterie sera gratuit pour les particuliers mais payant pour les

professionnels.

Les travaux sont en cours et devraient s'achever avant la fin de cette année.

Le coût s'élève à 929 466 € HT, soit 1 112 000 € TTC. Les subventions devraient atteindre 80%.



Caserne des pompiers

La construction du centre d'incendie et de secours a été rendue nécessaire pour répondre aux nouvelles normes (règles sanitaires, code du travail) que les locaux de l'ancienne caserne ne pouvaient pas satisfaire. C'est un dossier lourd qui a débuté lors du mandat précédent.

Ces normes, nationales, ont fait couler beaucoup d'encre. Notre commune, comme les autres communes insulaires concernées, les a, dès l'origine, critiquées par l'intermédiaire de l'Association des îles du Ponant (AIP). Notamment parce qu'elles conduisent à des infrastructures importantes et coûteuses au regard des territoires et des budgets des îles. L'Etat a alors procédé à une revue minutieuse de ce dossier mais a considéré, après cet examen, que les spécificités insulaires ne remettaient pas en cause la pertinence et donc le respect des normes jugées nécessaires à la sécurité des habitants.

Le maître d'ouvrage est le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Les travaux ont débuté en mars 2012 et se sont achevés en juin 2013. Plusieurs entreprises bréhatines y ont participé.

Outre les bâtiments techniques, la caserne comprend des logements pour accueillir les pompiers venant

du continent.

Le coût de cette réalisation s'élève à 987 000 € HT. La part communale s'élève à 611 700 € HT et devrait être subventionnée à concurrence de 66%.

Aujourd'hui, la commune dispose d'un centre de secours moderne, parfaitement adapté à la spécificité de notre île et à la sécurité de ses habitants.



Ordures ménagères

Colonnes à verre

La collecte des verres a toujours été une contrainte importante dans l'organisation du ramassage des déchets. Les manipulations étaient importantes avant l'expédition par la barge des conteneurs à verre.

Dans un souci de sécurité mais aussi de simplification, la commune a fait l'acquisition de 40 colonnes à verre d'une capacité de 2m³ qui remplaceront à terme l'ensemble des contenants peu pratiques et actuellement utilisés.

Elles sont fabriquées en bois et s'intègrent parfaitement dans notre environnement. Elles sont destinées à collecter exclusivement le verre et incitent ainsi les usagers au geste du tri. Ces colonnes ont été spécialement conçues pour être transportées par nos véhicules tracteurs et par la barge.

Une fois arrivées au port de Paimpol, les colonnes sont vidées et nettoyées puis retournent sur l'île de Bréhat par les mêmes moyens. Chaque colonne pleine est remplacée automatiquement par une colonne vide. La rotation s'effectue une à deux fois par semaine.

Le coût total de l'achat de ces colonnes s'élève à la somme de 62 800 € HT, soit 75 108,80 € TTC.

Collecte et traitement des ordures ménagères

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la commune a confié, après consultation, à la société Atlance Ingénierie & Environnement, une mission d'étude et de diagnostic du système actuel.

La finalité de cette étude est de proposer à la commune des solutions et des moyens pour aboutir à un scénario fonctionnel de la gestion des déchets, le plus homogène et le plus performant possible.

Cette étude est en cours de réalisation. Le rapport final devrait être présenté au cours du dernier trimestre de cette année.



Ordures ménagères

Point de collecte

Le point de collecte est composé de plusieurs contenants spécifiques : verres, canettes et ordures ménagères en sac. Un tri doit donc être effectué au préalable, avec soin.

Si ce point de collecte déborde, veuillez ne pas l'encombrer davantage. Il y en a un autre à votre disposition un peu plus loin.

Les autres types de déchets devront être déposés à la déchèterie (se renseigner sur les horaires d'ouverture à la mairie ou sur le site internet).

En respectant ces consignes, vous faciliterez le travail des employés de la commune, et, vous maintiendrez la propreté de l'île.



Environnement



Halte aux dépôts sauvages

La propreté de notre commune, c'est l'affaire de tous. Hélas, certains continuent à se débarrasser n'importe où et n'importe comment d'objets hétéroclites, comme une antenne de télévision, un vélo coupé en deux, un abattant de toilettes, etc. La liste est longue et le spectacle offert à la vue de tous est affligeant. C'est un constat navrant. **Comment peut-on être si peu soucieux du bien-être de ses voisins et de son environnement ?**

Le ramassage de ces déchets n'incombe pas aux agents de la commune. Il existe une déchèterie. Le dépôt en

déchèterie est un geste citoyen, un geste simple, à la portée de tous.

Il appartient à chacun de respecter notre environnement.

L'abandon d'objets, à proximité des points de collecte ou ailleurs, est passible d'amendes de deuxième catégorie prévues à l'Art. 2-635-8 du Code pénal. Devant ces actes d'incivilité - qui sont encore nombreux - et malgré les non moins nombreux rappels à l'éco-citoyenneté, la verbalisation semble malheureusement la seule solution. Soyons vigilants et responsables !

Prescriptions générales, occupation du domaine public et nettoyage des voies publiques

Sur proposition de la commission Environnement, le maire a adressé aux entreprises travaillant sur l'île un courrier portant d'une part sur des prescriptions générales et d'autre part sur l'occupation du domaine public et le nettoyage des voies publiques.

Prescriptions générales

Les abords des chantiers doivent être régulièrement nettoyés et ne plus ressembler à des zones dévastées.

La vitesse des engins (tous ayant évidemment une plaque d'immatriculation) est limitée à 12 km/h. La priorité doit être donnée aux piétons qui doivent pouvoir également se sentir en sécurité sur les routes.

D'autre part, il est strictement interdit de brûler des matières toxiques qui dégagent des vapeurs très polluantes dans l'atmosphère.

Il est demandé que les zones de stockage de matériaux, des engins, des machines soient clôturées. Il est demandé ne pas oublier les big bags, les poutrelles (etc), sur le domaine public, une fois les travaux achevés.

Enfin il est demandé de sensibiliser les équipes de travail sur ces réglementations en leur transmettant ces préoccupations et celles des habitants concernant la protection de notre cadre de vie.

Occupation du domaine public et nettoyage des voies publiques

Le courrier rappelle la réglementation en vigueur en matière de stationnement et d'occupation du domaine public, la nécessité de la demande préalable avec les éléments indispensables (durée prévisionnelle des travaux, nombre de mètres carrés à occuper sur

le domaine public, nature du matériel à entreposer). Il rappelle également la nécessité d'assurer la signalisation au droit du chantier, de maintenir en état de propreté le site quotidiennement, d'assurer la libre circulation de la voie publique, sauf cas particulier et enfin de veiller à préserver les droits des tiers.

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal et réactualisés chaque année. L'occupation du domaine public sans autorisation préalable est passible de contraventions pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

En cas d'inexécution et après mise en demeure, le nettoyage sera assuré par les services techniques de la commune, facturé au tarif en vigueur et recouvert par le Trésor Public.

Bruit, travaux de bricolage, tondeuse à gazon

Il est nécessaire de rappeler qu'un arrêté préfectoral du 27 février 1990 régit le bruit, les travaux de bricolage et le jardinage (cf. articles ci-dessous).

L'objectif est très simple : éviter de faire du bruit n'importe quand et déranger le voisinage. Une politesse élémentaire malheureusement parfois oubliée... même à Bréhat !

Article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique,

tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4 bis :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique,

appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Vie des îles

Festival des insulaires

Pour la seconde édition du Festival des insulaires, c'est Belle-Ile qui a accueilli les 14 autres îles appartenant à l'Association des îles du Ponant : Aix, Arz, Batz, Bréhat, Chausey, Groix, Houat, Hoëdic, Ile aux Moines, les Glénan, Molène, Ouessant, Sein, Yeu. **Le festival 2013 se déroulera à Ouessant et Molène, les 20, 21 et 22 septembre.**

<http://lesinsulaires.com>

Bulletin I-liens

Le bulletin n° 9 de l'association Iles du Ponant (AIP) est paru. La forme du bulletin (4 pages) a été revue pour offrir plus de lisibilité et de clarté. On y trouve notamment une interview de Monique Danon, conseillère régionale référente des îles du Ponant et une présentation de l'île d'Aix (Charente Maritime).

<http://www.iles-du-ponant.com/documentation/documentation-generale>



Informations

Site Internet de la commune

La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour. Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/>

Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès verbaux des séances de Conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et bien entendu de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.



Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,55 € pour le poids maximum. Bréhat Infos paraît trois fois par an.

Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

Les oiseaux de l'archipel bréhatin



Depuis son numéro 45 (février 2007), Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) deux diaporamas.



Numéros utiles

SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE 17

APPEL URGENCE EUROPÉEN
(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) **112**

CENTRE ANTI-POISONS
RENNES 02 99 59 22 22

Mairie 02 96 20 00 36
Télécopie : 02 96 20 01 92

Médecin Bréhat 02 96 20 09 51

Gendarmerie
Bréhat (été) **02 96 20 04 21**
Paimpol **02 96 20 80 17**

Petit train routier 06 86 77 85 46
02 96 20 04 06

Directeur de la publication : Patrick Huet, maire - iledebrehat@mairie-brehat.fr

Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint - jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation : Groupe RoudennGrafik - Plérin - Tél. 02 96 58 02 03

Etat-Civil

Naissance

HAMET Alexandre, Jean-Yves, Gilbert
.....Le 13 janvier 2013 à Saint-Brieuc

ANDRE Aziliz, Arwenn, Louve
.....Le 24 mars 2013 à Saint-Brieuc

Mariages

Jacques, René, Marie HUET et Claudine CERTES
.....Le 23 février 2013

Gaëtan, Jean-Albert LE LOCAT et
Aurore SAINTILAN
.....Le 18 mai 2013

Jean-Robert, Paul, Joëlle BOURSIN et
Camille, Evangéline, Suzanne ELIE
.....Le 1^{er} juin 2013

Benoît, Pierre, Marie RAUX et Alison
PRETOT
.....Le 13 juillet 2013

Javed IQBAL et
Ségolène, Clarisse, Béatrix, Julie MOIGNET
.....Le 9 août 2013

Décès

Simone, Jeanne EVENOU veuve BRIAND
.....Le 19 février 2013

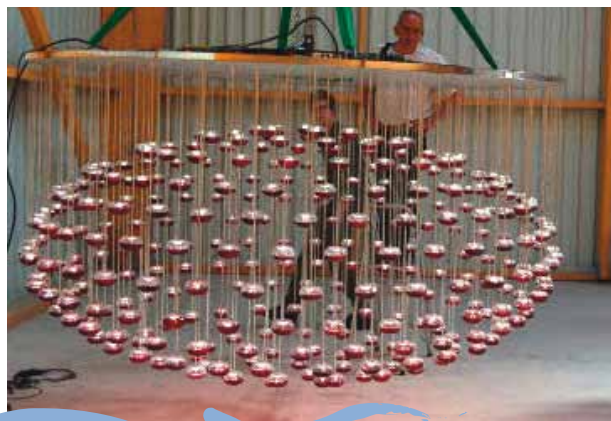
Jeanne, Marie AMOURET veuve GUYOMAR
.....Le 5 mai 2013

Pierrette, Hilda, Augustine LE GALL
épouse MORTIER
.....Le 15 juin 2013

Henri, Pierre, Eugène LUXER
.....Le 26 juillet 2013



Jeannette : ce prénom, éventuellement complété des mots "l'épicière", évoque à lui seul, avec bonheur et une pointe de nostalgie, la joie de vivre, la convivialité et la vie quotidienne à Bréhat pendant des décennies.



Artisanat d'art

Un lustre géant

Un lustre de dimensions et caractéristiques tout à fait inhabituelles (2,5 m de diamètre, 400 kg, 338 lampes), a été réalisé spécialement pour un centre commercial parisien, par les Verreries de Bréhat. Il y sera installé en début du mois de septembre.
<http://www.verrieresdebrehat.com>